

VOTRE CONSEILLER :
Cbt AEC CONSEILS
31 RUE SADI CARNOT
33140 VILLENAVE D ORNON
France
0695888080
contact@aecconseils.fr

DEVIS AUTOMOBILE
N°D510062016

ZÉPHIR AUTO CLASSIQUE

Valable du 12/08/2025 au 12/09/2025



ASSURÉ

Titre : **Madame**
Nom : **VILCHENOUX**
Adresse : **4 ALLEE MANON CORNIER**
Code postal : **33140**
Date de naissance : **29-10-2002**
Téléphone : **0679391932**

Prénom : **MAILYS**
Ville : **VILLENAVE D ORNON**
Classe socio professionnelle : **Salarié sédentaire**
Email : **mailys.vilchenoux@gmail.com**

VÉHICULE

Marque : **NISSAN**
Modèle : **MICRA**
Version : **1.2 80 CONNECT EDITION**
Type mines : **K13AA01**
Puissance : **4 CV**
Groupe – classe : **10 C**

Date de 1ère mise en circulation : **05-09-2013**
Date d'acquisition : **01-07-2021**
Lieu de garage : **33140 VILLENAVE D ORNON**
Immatriculation : **CY-242-HE**
Remorque/caravane : **moins de 750 kg**

CONDUCTEUR PRINCIPAL : Vilchenoux Mailys

Nom - prénom : **VILCHENOUX MAILYS**
Date de naissance : **29-10-2002**
Permis valide obtenu le : **29-10-2021**
Situation matrimoniale : **Célibataire**
Sexe : **féminin**
Coefficient bonus/malus : **0,80**

Usage : **Salariés : Déplacements Privés et trajets**
Sinistre(s) sur 24 mois :
0 matériel responsable
0 matériel non responsable
0 corporel responsable
0 corporel non responsable
0 vol et incendie
0 bris de glace
0 stationnement

PRIMES

Prime Mensuelle TTC (prélèvement automatique obligatoire)

62,00 €uros

Prime Semestrielle TTC

368,00 €uros

Prime Annuelle TTC

706,00 €uros

Le montant de la première prime au comptant sera de :

Prime Mensuelle TTC (prélèvement automatique obligatoire)

69,00 €uros *

Prime Semestrielle TTC

375,00 €uros *

Prime Annuelle TTC

713,00 €uros *

* La 1ère prime au comptant comprend la contribution attentat de 6,50 €.



VOTRE CONSEILLER :
Cbt AEC CONSEILS
31 RUE SADI CARNOT
33140 VILLENAVE D ORNON
France
0695888080
contact@aecconseils.fr

DEVIS AUTOMOBILE
N°D510062016

ZÉPHIR AUTO CLASSIQUE

Valable du 12/08/2025 au 12/09/2025



GARANTIES – FORMULE TIERS+

FRANCHISE

Responsabilité Civile (1)	
Responsabilité civile remorque caravane moins de 750 kg	
Défense pénale recours suite à accident (2)	
Assistance	50 km (en cas de panne)
Garantie protection du conducteur engagement maximum 150000 € avec franchise relative AIPP de 15%	
Protection Juridique	
Vol	240 €
Vol isolé des éléments du véhicule (3)	
Incendie	240 €
Bris de glace	150 €
Catastrophes naturelles	380 €
Catastrophes technologiques	sans franchise
Attentats et actes de terrorisme	240 €

(1) Dommages corporels illimités - Dommages matériels et immatériels limités à 100 000 000 € dont 1 500 000 € pour les dommages d'atteinte à l'environnement et/ou pollution et 1 500 000 € pour les dommages aux aéronefs

(2) Défense pénale et recours suite à accident (plafond d'intervention 7700 €)

(3) Par dérogation à l'article 17 des Dispositions Générales régissant le présent contrat, il est précisé que l'ensemble des équipements composant le véhicule de série assuré ainsi que les options d'origine, accessoires et aménagements hors série, à l'exclusion des appareils radio et assimilés, sont couverts à concurrence de 500 euros dès lors qu'ils sont volés indépendamment du véhicule assuré lui-même.

CLAUSES APPLICABLES

- PRET DE VEHICULE - Franchise de 760 €

Il est précisé qu'une franchise de 760 €, tant pour les dommages causés à autrui que pour les dommages subis par le véhicule, cumulable à celle pouvant exister par ailleurs au contrat s'appliquera :

- au conducteur, non désigné aux Dispositions Particulières, titulaire d'un permis de plus de 3 ans et ne pouvant justifier d'une assurance personnelle dans les 36 derniers mois. Cette franchise sera doublée si le conducteur est titulaire d'un permis de moins de 3 ans,
- au conjoint/concubine du souscripteur titulaire d'un permis de moins de 3 ans.

- PROTECTION VOL

Les véhicules concernés (voir nomenclature GTA) doivent être munis d'une alarme de type SRA (Sécurité et Réparation Automobile) niveau 4 à 7 clés.

VOTRE CONSEILLER :
Cbt AEC CONSEILS
31 RUE SADI CARNOT
33140 VILLENAVE D ORNON
France
0695888080
contact@aecconseils.fr

DEVIS AUTOMOBILE
N°D510062016

ZÉPHIR AUTO CLASSIQUE

Valable du 12/08/2025 au 12/09/2025



DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

J'ai été informé de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et avoir pris le temps de la réflexion avant d'y répondre et **reconnais être informé des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).**

- Les conducteurs désignés disposent-ils d'un permis de conduire en cours de validité et reconnu en France donnant droit à son titulaire de conduire un véhicule ? **Oui**
- Le ou les conducteurs désignés ont-ils été condamnés pour défaut d'assurance au cours des 36 derniers mois ? **Non**
- L'un des conducteurs désignés se trouve-il dans une situation légalement incompatible avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire, notamment celle relative à son état de santé ? **Non**
- Le ou les conducteurs désignés ont-ils fait l'objet d'une résiliation ou d'une nullité de contrat par un précédent assureur au cours des 36 derniers mois ? **Non**
- Le véhicule est-il utilisé pour le transport de matières dangereuses, pour le transport public de voyageurs ou de marchandises, taxis, auto-école, ambulance ou véhicule donné en location ? **Non**
- Le ou les conducteurs désignés ont-ils fait l'objet d'une condamnation pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiant au cours des 36 derniers mois ? **Non**
- Le ou les conducteurs désignés ont été assurés personnellement au cours des 36 derniers mois sans interruption ? **Oui**
- Le ou les conducteurs désignés ont-ils fait l'objet d'une suspension ou annulation de permis de conduire au cours des 36 derniers mois ? **Non**
- Le souscripteur déclare que le véhicule assuré n'a pas fait l'objet d'une interruption d'assurance de plus de 1 mois ? **Oui**
- Le ou les conducteurs désignés n'ont déclarés au cours des 24 derniers mois pas plus de 0 sinistre responsable ou partiellement responsable et pas plus de 0 sinistre non responsable ? **Oui**

N° ORIAS : 07 004 801 - Site web : www.orias.fr - Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09

Assureur Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles (CMAM), Société d'Assurances Mutuelles à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances - Siret : 31176730500064 Siège social : 22 rue du docteur Neve 55001 BAR LE DUC Cedex ident TVA : FR88311767305 pour la présente étude et proposition d'assurance automobile.

"Les opérations d'assurance sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts."

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat et en temps utile pour vous permettre de prendre une décision éclairée, les éléments suivants :

- Le document d'informations et de conseils préalables à la conclusion du contrat d'assurance
- Le **document d'information** sur le produit d'assurance Zéphir Auto Classique.
- Le présent **devis**
- Ainsi que, à titre de projet de contrat, les documents le composant, dont vous acceptez le contenu sans restriction ni réserve :
 - Les **Dispositions Générales réf ZAC/CG/1224**

En cas d'informations erronées, veuillez-nous le signaler, nous vous ferons parvenir un nouveau devis rectifié.

Le contrat sera établi sur les bases de vos déclarations. Les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues par le Code des Assurances (Art L.113-8 et L.113-9).

Avec nos remerciements pour nous avoir interrogés, et espérant que cette proposition retiendra votre agrément. Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

VOTRE CONSEILLER :
Cbt AEC CONSEILS
31 RUE SADI CARNOT
33140 VILLENAVE D ORNON
France
0695888080
contact@aecconseils.fr

DEVIS AUTOMOBILE
N°D510062016

ZÉPHIR AUTO CLASSIQUE

Valable du 12/08/2025 au 12/09/2025



Protection de vos données personnelles :

Le traitement des données a pour finalité la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat y compris de profilage. A ce titre, elles pourront être utilisées à des fins de recouvrement, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle, de surveillance du risque et à des fins d'études statistiques et actuarielles. Ces traitements ont comme base juridique l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles.

Ces informations auront également pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect des obligations réglementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations légales.

Ces informations pourront être utilisées pour des besoins de prospection commerciale y compris de profilage ainsi que pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance. Ces traitements ont comme base juridique de l'intérêt légitime, dans les conditions prévues par la réglementation.

Vous disposez du droit de prendre connaissance des informations vous concernant et le cas échéant de demander à les corriger notamment en cas de changement de situation.

Vous disposez également du droit de demander d'effacer ou de limiter l'utilisation de vos données notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.

Enfin, vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande aux adresses suivantes après avoir fourni une preuve de votre identité :

- **Auprès de :** Groupe Zéphir, rue du Président Wilson - CS 10137 - 44144 CHÂTEAUBRIANT CEDEX, contact@groupe-zephir.fr

Vous trouverez dans les conditions générales les plus amples renseignements quant à l'utilisation de vos données personnelles par l'Assureur et l'exercice de vos droits.

Réclamation :

Un dispositif spécifique est mis en place pour garantir un traitement efficace, égal et harmonisé des réclamations. Toutes les personnes envers lesquelles nous sommes tenus d'obligations contractuelles peuvent y recourir : assurés, assurés pour compte ou bénéficiaires, anciens assurés, (...).

- En cas de mécontentement lié à la gestion de votre contrat ou de votre sinistre ou de vos prestations, vous pouvez consulter votre interlocuteur habituel par téléphone ou en prenant rendez-vous.

Si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à lui adresser votre réclamation par écrit ou au nom du service dédié de traitement des réclamations du Courtier. Votre interlocuteur pourra également transmettre votre demande au service dédié de traitement des réclamations du Courtier.

- En cas de persistance de votre mécontentement, vous pouvez adresser votre réclamation par courrier à :

Responsable des Relations Consommateurs

CMAM Service Réclamations

22 rue du docteur Neve – CS 40056 – 55001 BAR LE DUC Cedex

Nous nous engageons à :

- Accuser réception de votre réclamation dans les dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation écrite, sauf si une réponse a pu vous être apportée dans ce même délai,

- Répondre dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date d'envoi de la première manifestation écrite de votre mécontentement.

Les réclamations afférentes à des contrats souscrits par des particuliers via internet peuvent être présentées à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges, accessible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Médiation :

En tout état de cause deux (2) mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Assurance.

Il pourra examiner votre demande uniquement si aucune action judiciaire n'a été engagée. Votre saisine doit intervenir dans un délai maximum d'un an à compter de votre réclamation écrite.

Après avoir instruit le dossier avec le concours des parties, le Médiateur de l'Assurance rend un avis motivé dans les trois (3) mois. L'avis ne lie pas les parties.

Il est possible de saisir la Médiation par voie électronique : La Médiation de l'Assurance - Saisir le médiateur (mediation-assurance.org) ou par voie postale à : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la Charte de la Médiation de l'Assurance sur le site de l'association « La Médiation de l'Assurance ».